

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

N° de l'ordre du jour :

2014.10.16 : Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles.

□ M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Conservatoire classé « à Rayonnement Régional » (CRR) par décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006, le Conservatoire de Versailles - aujourd'hui géré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics. Ces missions comprennent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures locales de création et de diffusion.

La charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions...», notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Ainsi, le CRR renouvelle ou élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux, dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle, et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus à partir des axes pédagogiques du Conservatoire et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Dans la continuité des expériences réussies des dernières années, l'année scolaire 2014-2015 voit se renouveler les partenariats avec :

- l'Académie du spectacle équestre de Versailles pour une participation des élèves du CRR aux « Matinales » des écuyers de l'académie et la reprise du spectacle « Variations équestres » créé en mai 2014 ;
- le Théâtre Montansier pour la mise en œuvre d'ateliers et spectacles en collaboration ainsi que différents échanges pédagogiques et artistiques en lien avec les artistes programmés par le Théâtre ;
- le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, pour la mise en œuvre de cursus d'étude mutualisés, d'une certification commune ainsi que de projets pédagogiques et artistiques production partagée de projets, de levers de rideau, de master-classes et de répétitions publiques.

Un nouveau partenariat est établi avec l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Korian « Hameau du Roy » du Chesnay pour l'accueil de trois concerts. Définis en lien avec le projet d'établissement de l'EHPAD et les programmes d'études du CRR, ces concerts mobiliseront des élèves et professeurs intéressés par une approche intergénérationnelle. L'EHPAD investira notamment dans l'acquisition du matériel pédagogique requis pour les programmes.

Compte tenu de la nature pédagogique des projets et du calendrier de programmation des structures, les projets de collaboration pourront être affinés au fur et à mesure de l'année scolaire.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire de chacun des projets font l'objet d'une validation hiérarchique en amont.

Les conditions de financement de chaque projet sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

Les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariat du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles avec l'Académie du spectacle équestre de Versailles, le Théâtre Montansier, le Centre de Musique Baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse et l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Korian du Chesnay ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : **52***

*Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

